

## LA SIGNATURE DU DOCUMENT LE 3 OCTOBRE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, puisque le ministre a refusé de répondre à la question et que son collègue a refusé lui aussi de le faire, aura-t-il maintenant la franchise et l'honnêteté de dire aux Canadiens s'ils ont signé ou non ce document le 3 octobre?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, je n'ai pas besoin que le chef du NPD me fasse la leçon.

**M. Broadbent:** Vous avez besoin d'une bonne leçon des Canadiens, voilà ce qu'il vous faut.

**M. Hnatyshyn:** Dégueulasse!

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. le Président:** Il est parfois bon que la présidence n'entende pas certaines paroles, et parfois elle ne les entend pas du tout, mais je pense qu'on a employé une expression offensante. Je ne l'ai pas entendue, mais je demanderais aux députés de se retenir.

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique tient à donner des leçons d'honnêteté à la Chambre des communes. Je dois dire en toute sincérité et en toute déférence pour lui que je ne suis pas convaincu qu'il ait le monopole de l'honnêteté. Je pense qu'il insinue vraiment que tout le monde est malhonnête à la Chambre sauf lui.

J'ai bien sûr confiance dans les Canadiens et j'ai foi dans les principes de la démocratie. Je siège ici à la Chambre depuis aussi longtemps que le député, et je n'ai pas à recevoir de leçon de sa part en matière d'intégrité ou d'honnêteté.

J'ai répondu à la question. On a déposé à la Chambre la teneur de l'entente commerciale entre le Canada et les États-Unis. Les documents ont été déposés sous leur forme brute; ils ont été parafés, et ce sont les documents qui ont été signés.

[Français]

ON DEMANDE S'IL Y A UNE SIGNATURE CANADIENNE SUR LE DOCUMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse au ministre. Je n'ai pas un mais dix exemples de ministres qui ont, dans le passé, nié qu'il y a une connexion entre l'Accord de libre-échange et le projet de loi. Encore une fois, ma question est très simple. Est-ce qu'il y a une signature canadienne sur ce document, oui ou non? C'est la question.

[Traduction]

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, je ne vois vraiment pas comment on pourrait être plus clair. Nous n'avons cessé de répéter . . .

**M. Broadbent:** L'avez-vous signé? Le document a-t-il été signé, oui ou non?

**M. Andre:** Je ne sais pas comment réussir à me faire mieux comprendre. Le député a raison. J'ai déclaré chaque fois qu'on

## Questions orales

me l'a demandé que le projet de loi C-22 n'avait rien à voir avec les pourparlers sur le libre-échange. La ministre du Commerce extérieur (M<sup>lle</sup> Carney) l'a affirmé. Pratiquement tous les porte-parole de notre parti l'ont soutenu, car c'est la stricte vérité. Le député . . .

**M. Broadbent:** L'avez-vous signé?

**M. Andre:** À propos de signature, le vice-premier ministre vient de dire à deux reprises que le seul document que nous ayons signé pour conclure un accord avec les États-Unis est celui que nous avons déposé. Lisez-le. Il n'y est nullement question du projet de loi C-22.

Nous n'avons pas cessé de répéter que le projet de loi C-22 a été présenté car il est dans l'intérêt du Canada, ce qu'avaient d'ailleurs reconnu le gouvernement précédent, ainsi que tous les spécialistes des milieux de la santé et de la recherche dans le pays. Pourquoi le député adopte-t-il cette attitude qui est antiparlementaire il le sait et persiste-t-il à refuser la déclaration catégorique que nous n'avons pas cessé de répéter? S'il a envie de nous accuser d'avoir induit la Chambre en erreur, libre à lui. Mais il devra en subir les conséquences.

L'EXISTENCE DU DOCUMENT—LA MENTION DU PROJET DE LOI C-22

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Je lui dirai que ce qui déplaît particulièrement aux députés, ainsi qu'aux Canadiens d'ailleurs, ce n'est pas seulement le fait que le gouvernement induit en erreur le pays depuis six mois à propos du projet de loi C-22, mais aussi que, une fois en présence des faits, il persiste à nier la vérité.

Le ministre de la Consommation et des Corporations a admis dans des questions posées aujourd'hui que le contenu du document signé la nuit du 3 octobre a été changé et qu'il n'était pas question du projet de loi C-22 lorsque le document public a été publié le 4 octobre. Je pose une question directe au vice-premier ministre. Refuse-t-il d'admettre l'existence d'un document du 3 octobre signé par le Canada et les États-Unis où notre pays s'est engagé, dans le cadre de l'accord de libre-échange, à adopter le projet de loi C-22? Le nie-t-il?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor):** Monsieur le Président, j'ignore l'existence d'un document comme celui dont parle député.

**M. Tobin:** Refusez-vous de l'admettre? L'ignorez-vous?

**M. Mazankowski:** Bien sûr; j'ai dit à l'honorable chef du Nouveau parti démocratique que l'accord qui a été signé par les deux pays est celui qui a été déposé à la Chambre des communes et paraphé. Ce n'est pas parce que le député n'apprécie pas les réponses franches qui sont fournies que cela lui donne le droit d'insinuer que tout ce qui vient de ce côté-ci de la Chambre est malhonnête. Cela montre bien la frustration des députés libéraux qui cherchent à parler du projet de loi C-22 parce qu'ils se trouvent coincés dans une impasse. Ils savent que certains députés de leur parti sont en faveur du projet de loi et que d'autres ne le sont pas.